

ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX MARSANNE



**Bulletin de liaison N°25
ANNEE 2008**

antoine arnaud

Terre cuite et bronzes 04 75 90 32 82

galerie a



26740 MARSANNE

*Les Faïences
du
Point du Jour*

M. et D. SCHARR
« Vieux Village »
26740 MARSANNE
Tél. - Fax 04.75.90.31.06



CAMPING GRAND CONFORT

★★★★

*Les
Bastets*



en drôme provençale

MARSANNE - FRANCE

Tél. 04 75 90 35 03 - Fax. 04 75 90 35 05

www.campinglebastets.com

Les Magiciens de la Valdaine

Saint Martin 26740 Marsanne

Mail : magiciensdevaldaine@pagesjaunes.fr

Activité : + animation artistique

**Spectacles de Magie pour écoles, CE, hopitaux
Foyers, Arbres de Noël, kermesse...
Spectacles de rue. Cracheur de feu**

.04 75 90 34 67



Ets FOUREL S.A.R.L. Tél./Fax 04 75 90 32 37

CHAUFFAGE

SANITAIRE

ZINGUERIE

CLIMATISATION

TRAITEMENT D'EAU

Quartier Paruel - 26740 MARSANNE

Siret 429 155 131 000 10 - APE 453 F



**BAR HOTEL
RESTAURANT**

LE GLOBE

26740 MARSANNE

Tél. 04 75 90 32 09

Imprime par nous- mêmes

N° I.S.S.N 1271-6979

ASSOCIATION "LES AMIS DU VIEUX MARSANNE"

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Marcel MARY

1^{er} Vice-président : Gérard MONTAGNE

2^e Vice-président : Jacques DUFRANE

Trésorière : Sylvie LAURIE

Trésorière-adjointe : Danièle PRADON

Secrétaire : Georges JACOUTON

Secrétaire-adjoint : Antoine ARNAUD

Membres du Bureau : Robert BONNET
Jacques GABELIER
Pierre PETIT

LE MOT DU PRESIDENT

En 1982, Madame Raymond commentait dans le bulletin des "Amis du Vieux Marsanne" l'origine de la vieille horloge qui installée dans le beffroi depuis 1726, avait indiqué, pendant plus de deux siècles, l'heure aux habitants de Marsanne. Et puis, un jour, certainement au début ou peut-être au milieu du siècle dernier, l'aiguille s'est arrêtée et la grosse cloche n'a plus sonné les heures. Elle terminait ainsi son article : "...mais pourquoi ne pas rêver d'un matin enchanteur ...où nos cloches se réveilleraient".

Eh bien, ce rêve est en train de se réaliser, car la vieille horloge va se réveiller et indiquer prochainement l'heure au nouveau cadran en fer forgé que Robert Artaud a fabriqué.

En effet, la rénovation intérieure du beffroi est entièrement réalisée, les planchers sont refaits, les échelles sont remplacées et l'horloge a regagné son emplacement d'origine. Ces travaux ont d'ailleurs fait l'objet d'une petite inauguration en mars dernier. Il reste maintenant à fixer prochainement le cadran à l'emplacement prévu, par une entreprise spécialisée, et à mécaniser la remontée automatique des contrepoids.

Par ailleurs, l'escalier d'accès au beffroi ayant été sécurisé, la visite des lieux pourra être effectuée lors des traditionnelles visites guidées du Vieux Village.

L'aiguille de l'horloge va indiquer l'heure, c'est déjà très bien. Nous aurions aimé que, comme dans le passé, la grosse cloche égrène les heures, mais les bruits nocturnes étant l'ennemi des temps modernes, elle restera muette, sauf si les sonneries sont unanimement revendiquées, ou, à défaut, si nous arrivons à trouver un système pour qu'elle ne sonne qu'entre 8 heures et 20 heures.

Il y a vingt ans, les premiers travaux de sauvegarde de l'église de Saint-Félix étaient entrepris. Grâce à l'impulsion, la volonté et la pugnacité de Mesdames Klawitter et Mombet et de leurs équipes, l'œuvre a pu être menée à bien avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui. L'église de Saint-Félix, qui était en ruine il y a trente ans, est maintenant sauvée.

Nous sommes heureux aujourd'hui d'ajouter une pierre à l'édifice en rénovant le beffroi et en sauvant la vieille horloge, à la fois de l'oubli et de sa destruction. Il reste encore beaucoup à entreprendre. J'espère que notre association vivra encore longtemps avec des équipes nouvelles et motivées pour perpétuer l'œuvre commencée il y a bientôt trente ans.

En attendant, et si nous avons le temps, nous entreprendrons l'an prochain la construction des escaliers dans la rue Saint-Claude, et nous essayerons de nettoyer les ruines du château féodal.

Bien amicalement

Marcel MARY

L'entente cordiale n'était pas à l'ordre du jour en 1652 entre le Seigneur et le curé de Marsanne.

En 1666, le seigneur de Marsanne, Henri Adhémar de Brunier, accompagné de son fils, de quelques serviteurs et du curé Petit, avaient agressé violemment quelques Marsannais qui coupaient du bois dans la forêt. Ce seigneur brutal et autoritaire, et certainement de mauvaise foi, n'acceptait pas la donation de la forêt de Marsanne à ses habitants.

Ce n'était pas la première fois qu'il agissait de la sorte. En effet, quelques années auparavant, en 1652, il s'en était pris brutalement au curé André qui avait accusé "*les Tournier et autres qui auraient volé sa maison hors qu'il dizait Vestpre le jour de la Saint Barthélémy*".

Plusieurs arrêts du parlement de Grenoble avaient d'ailleurs, semble-t-il, été pris à l'encontre des Tournier.

Il m'a paru intéressant d'insérer dans ce bulletin, en respectant l'orthographe, le récit de cette agression qui en avait été fait par le curé André devant l'assemblée de ses pairs réunis à Sauzet.

On s'aperçoit que le bas clergé et la noblesse ne faisaient pas toujours bon ménage.

"L'an mil six cent cinquante deux et le huitième jour du moy d'avril à l'heure de dix heurs du matin au lieu de Sauze et dans l'église paroissiale par devan Messire Antoyne Laloc, docteur en sainte théologie prêtre et curé de Loriol, archiprêtre de Montélimar, on este assembler Messire Jean LHUILLIER prêtre et recteur de Manas religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Messire François LE NOIR, prieur de Saint Clair prêtre et curé des Tourettes, Messire Estienne POUDEIROUX prêtre et curé de Savasse, Messire Jean BORELLY curé de La Bâtie Roland, Messire Jean CHALUET prêtre et curé de Montboucher, Messire Aymard DE VOYSE curé de Saint Gervais, Messire Jean BREMOND curé de Roche sur Grâne, Messire François CERSSEAU curé de Cléon d'Andran, Messire Jean PIZET prêtre et curé de Cliousclat, Messire Robert COUPE curé de La Laupie, Messire Pierre AYMARD curé de Chabrillan, Messire Jean BAPTISTE, docteur en Sainte théologie prêtre et curé de Mirmande, Messire Don CATHENOT curé de Bonlieu, Messire François ANDRE prêtre et curé de Marsanne, Messire Raymond MILLA prêtre et curé d'Oriples, Messire Estienne JANOYER curé.

Auxquels a été exposé par le dit Messire François ANDRE que le cinquième jour du moy de Mars sur les quatre à cinq heures du soir estant au lieu de Marsanne il seroit esté appelé pour aller viziter femme malade. Passant le long des murailles hors du dit lieu et dizan cependant ses offices comme il fut au devant d'une grande brèche qu'il y a aux murailles et a laquelle huit a dix hommes travaillaient pour la boucher, Noble Henry Adhémar de Brunier, seigneur du dit Marsanne accompagné de Noble François de TOURNIER Antoyne MARTHRE, le nommé PILARD ou autres auroient gette trois a quatre grosses pierres comme la teste d'un homme contre le dit Sieur ANDRE curé qui faillirent à le tuer ce qu'il l'auroit obligé de leur demander pourquoi ils lui gettoient les pierres d'autant qui ne leur demandoit rien. A quoy le seigneur de Marsanne et le dit Tournier auroient reparti que s'il ne ce retiroit du dit marsanne et n'abandonne pas prestement sa cure qu'il le tueroit ou qu'il le feroit tuer.

Avant qu'il husse encor fait quinze pas le dit François de TOUANIER seroit descendu de la muraille est courant contre le sieur curé ayant une espée nue à la main luy auroit parté un grand coup de la dite espée contre l'épaule droite a dessain de la tuer. Mais grâce de dieu et la sainte Vierge, il n'aurait perçé de ce coup que son grand manteau et sa robe sans toucher la personne du sieur curé ce que le Seigneur de Marsanne ayant vu, il seroit à l'instant couru contre le sieur curé et l'ayant atteint il luy auroit, en premier lieu, pris son chapeau qu'il avoit à la main, il l'auroit gette fort loin dans un jardin et luy auroit pris le menton avec force et violence et arraché la barbe et en second lieu sur la remontrance que le sieur curé luy auroit fait qu'il ne devait pas le traiter

de la sorte sans motifs. Il se seroit alors rué sur luy à grande force avec les dits TOURNIER ? MARTHRE ET PICARD lesquels tous ensemble dizoient : « tue, tue » luy auroient donné quelques coups d'espée sur la teste lesquels l'auroient grandement blessé et en seroit sorti grande esfuzion de sang comme aussi plusieurs autres meurtrissures sur son corps en telle sorte que de peu fist qu'il ne demeure sur lka place mort.

Mais par la providence de Dieu, le dit sieur curé tout sanglant eschappa d'entre leurs mains et s'enfuit laissant son grand manteau couvert de sang et tout percé de coups d'espées sur la place ce que tous les susnommés voyant que le sieur curé ne demeroit ny restoit pas en place, ils le poursuivirent de tout leur possible jusqu'à une rivière appelée « Lancelle » distante d'une grande demye lieu de Marsanne à dessain de le tuer s'il en eusse este que le sieur Espozant le sauva dans une grange appelée le Parc appartenant à Monsieur de PUY SAINT MARTIN et estait ainsi tué et assassiné tellement que le sieur ANDRE, curé, pria le grangier de la faire porter à la ville de Montélimar sur un de ses mulets et l'accompagner avec son valet ce mesme soir afin de faire panser ses plays et meurtrissures qu'il avoit sur son corps le plus promptement par des médecins ou chirurgins en laditte ville où il a séjourné longtemps.

Ne pouvant plus tenir le sieur Espozant recouru à l'assistance et soutien très juste de messires les curés de l'archiprêtré qu'ils ne permettrons pas s'ils leur plait que lesdits meurtriers et ennemis des prêtres ayant trempé et plongé leurs mains si violentes et sacrilèges dans le sang innocent de leur très humble et très obéissant confrère sans implorer le Bras de l'équité du clergé ensemble de la justice temporelle afin de ne laisser les crimes du tout exécrationnable impunis à quoi déjà le sieur curé Espozant s'est pourvu de faire sa plainte par devant le parlement de Grenoble laquelle prodhuira en estant requis.

En foi de ce il s'est signé

ANDRE

A été conclu unanimement qu'en préalable que de répondre définitivement le sieur ANDRE sera prié de remettre ses faits à la dite assemblée pour le tout estre traité à l'amiable.

Surquoy le sieur ANDRE ayant comparu a dit qu'il remercioit très humblement l'assemblée de la peyne qu'elle voulut prendre et qu'il lui donne just moyennant qu'il y trouve son compte et garde ses poursuites s'il n'y trouve son compte.

Sur la ditte réponse la ditte assemblée a conclut et prie les sieurs LALAC et CATHENOT de vouloir prendre la peyne de faire les accomodements et traiter à l'amiable et en cas qu'ils ne puissent réussir au contentements du sieur André Espozant que avant que de convoquer une autre assemblée pour délibérer définitivement le sieur ANDRE remettra extrait de la délibération qui a este faite dans la dernière assemblée au dit lieu de Marsanne dans le moy d'août dernier entre les mains d'un desdits sieur député ensemble les informant justifiant lesdits faits espozé par le sieur ANDRE pour sur le tout este prize telle autre délibération qu'il appartiendra et se sont signés consentant que le premier original demeure entre les mains de Maitre CHABRIER notaire qui a été pris pour écrire "

Tous ont signé

Renovoy premier font
St. Michel Curé de Zaph
Chalvet Curé de Mornas
Bonnet Curé de L'Étoile
Degma Curé de Mornas
Manoy Curé de L'Étoile
Préy Curé de L'Étoile
Aug. Souziane
Chabrier

1) Ce texte, qui provient des archives de Maître Chabrier déposées aux Archives Départementales, m'a été très gracieusement remis par Monsieur Vernet.

CREATION OFFICIELLE DE TROIS FOIRES A MARSANNE

Nous n'avons aucune certitude en ce qui concerne la venue de François Ier à Marsanne et, a fortiori, un séjour dans notre village. Mais ce qui est certain, c'est que, par lettres patentes, il a créé en 1535 trois foires officielles.

Il m'a paru intéressant d'insérer dans ce bulletin le fac simile de cet acte ainsi que sa traduction, en rétablissant l'orthographe, que Monsieur Daniel ORAND, archiviste intercommunal, a eu la gentillesse de me communiquer.

"François par la grâce de Dieu, roi de France, dauphin de Viennois, comte de Valentinois et de Diois, faisons savoir à tous présent et avenir : nous avons reçu l'humble supplication de notre aimé et fidèle Louis Adhémar, dit de Monteil, chevalier d'honneur de nos très chères et très aimées filles, seigneur de Grignan (greignan) et des seigneuries de Septême et Marsanne (marsane), contenant que ces lieux et villes de Septême et Marsanne sont assis et situés en bon et fertile pays auquel affluent plusieurs gens, marchands et autres, et pour l'augmentation du bien, profit et utilité des habitants de ces villes, lieux et pays circonvoisin, il serait bien convenable d'y avoir et établir plusieurs foires, savoir, au lieu de Septême, deux foires chaque année, au lieu de Marsanne, trois foires chaque année, s'il nous plairait de les y créer, ordonner et établir et lui impartir notre grâce.

[Ordonne...] à toujours, perpétuellement tenues, entretenues et coutumées [...] au lieu de Marsanne, trois foires : la première, le vingt-deuxième jour de janvier, jour et fête de Saint-Vincent ; la seconde, le jour de Saint-Laurent, dixième jour d'août ; la tierce, vingt-et-unième jour de septembre [...] et ces foires faire crier et publier dans ces villes et autres lieux circonvoisins [...]

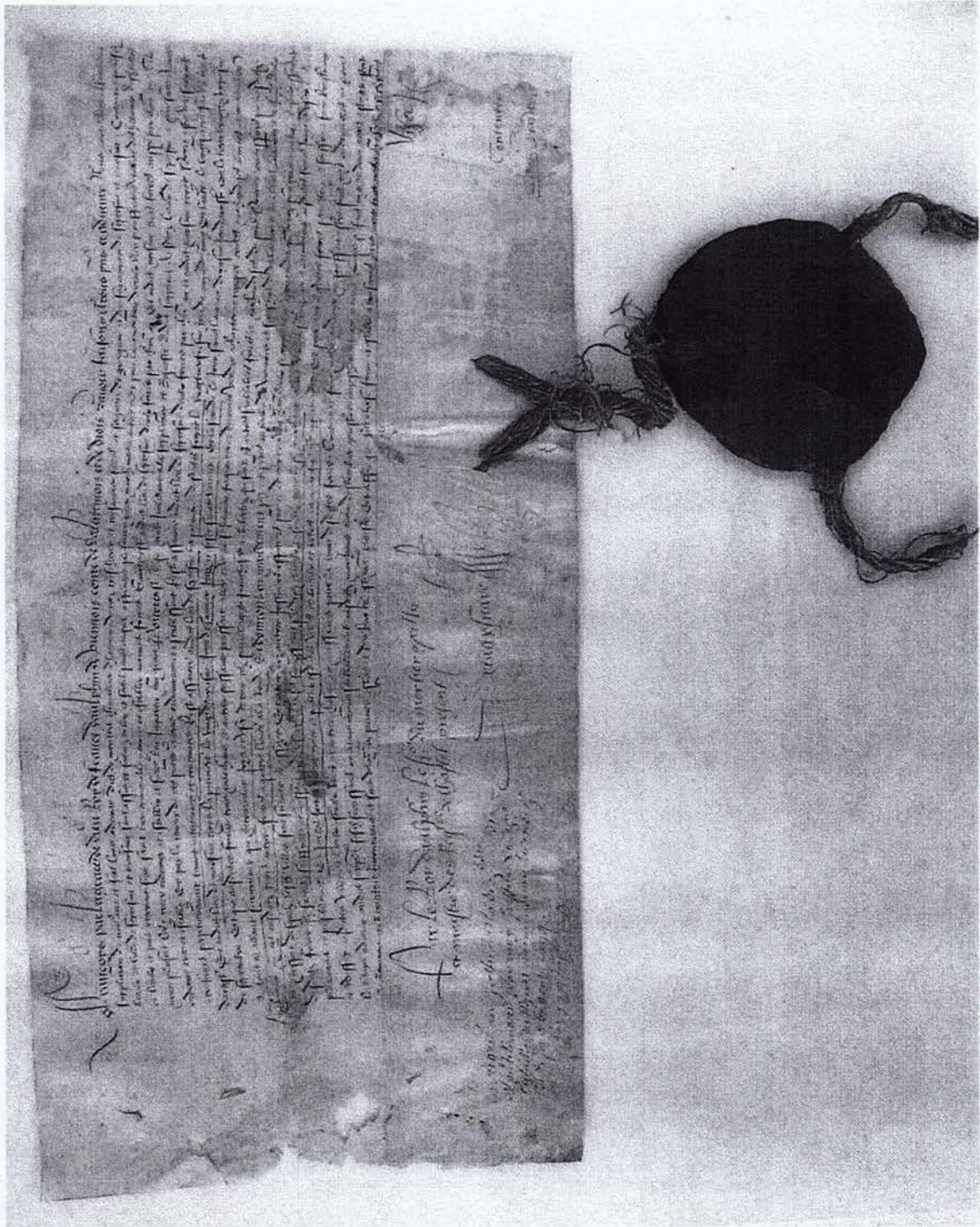
A mois de septembre, l'an de grâce mil cinq cent trente cinq et de notre règne le vingt et un.

Par le roi dauphin, le président du mortier, conseiller et maître des requêtes, de Chastel, présent.
[Deladresnaye]

Enregistré au greffe de la sénéchaussée de Montélimar, par suite du décret de Monsieur le visénéchal, le 6 août 1694 (1).

1) - Requête au visénéchal pour l'enregistrement de ces lettres, la foire de Saint-Vincent devant être rétablie (1694)

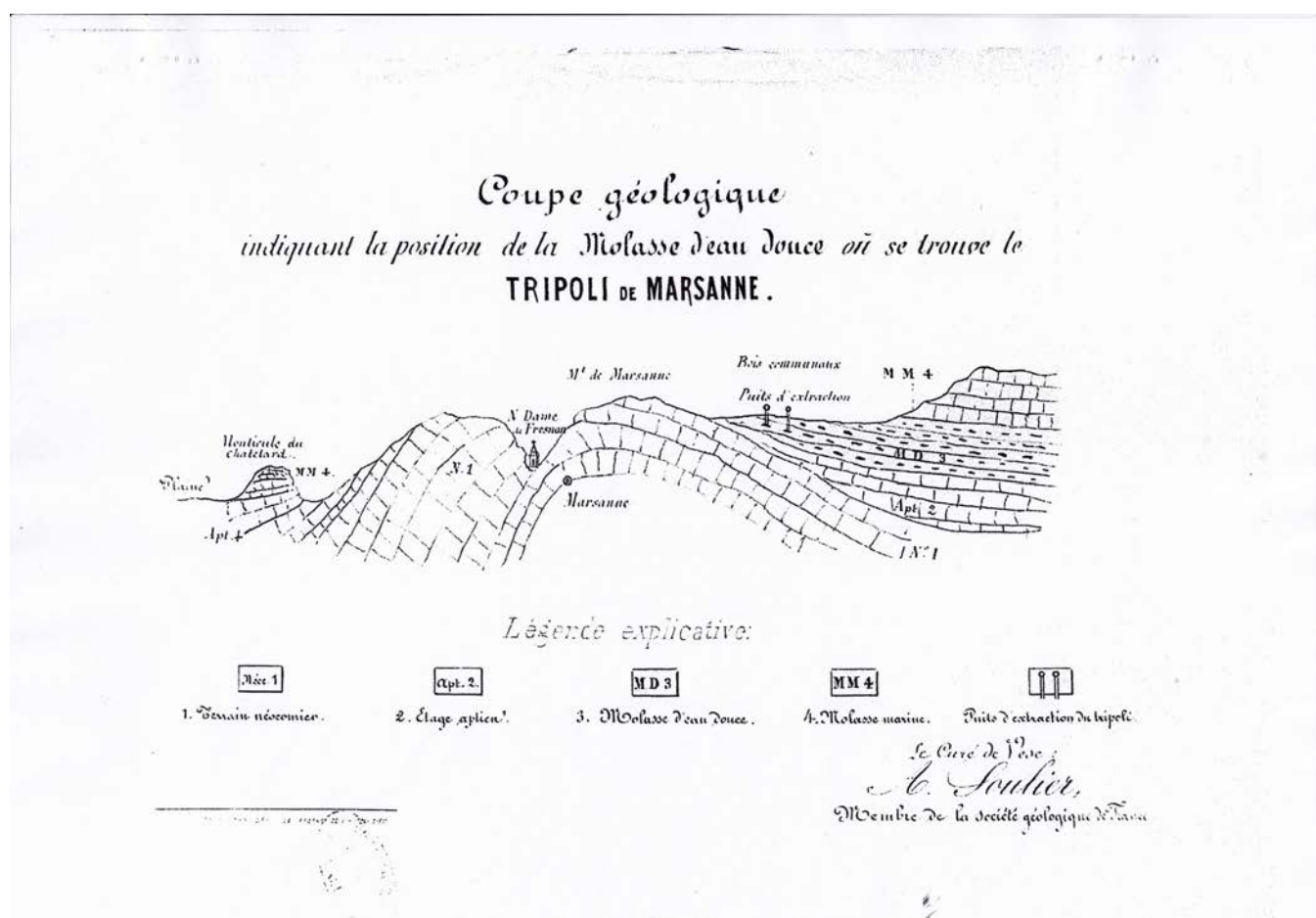
- Protestation contre la création à Chateauneuf-de-Mazenc d'une foire le 21 septembre, préjudiciable à celle de Marsanne (1605)



LE TRIPOLI

Lors d'une exposition organisée à Vesc consacrée à l'abbé Soulier, membre de la Société géologique de France, qui fut pendant de longues années curé de Vesc, j'ai découvert un article qui traitait du tripoli à Marsanne. Cette étude, réalisée par cet éminent ecclésiastique, m'a paru très intéressante, historiquement et économiquement.

Il m'a donc semblé souhaitable d'inclure dans ce bulletin ce document qui provient de la médiathèque de Valence.



11634

NOTICE

sur le

TRIPOLI DE MARSANNE

(DROME)



Le tripoli dont le gisement est situé dans la forêt communale de Marsanne, arrondissement de Montélimart, département de la Drôme, n'a pas été connu par les géologues qui ont parcouru et écrit sur ce département. C'est en 1850 que la découverte en a été faite.

M. Martel (Hippolyte) étant à la chasse, fut frappé, en traversant les bois communaux de Marsanne, quartier de Costerbouze, de rencontrer de distance en distance une terre blanchâtre très-onctueuse.

Il en prit des échantillons et il ne tarda pas à s'apercevoir que cette terre était susceptible d'un emploi dans les arts, et qu'elle pourrait servir de base à un commerce avantageux.

Il créa donc à Marsanne une petite exploitation. Dès le début, l'extraction de ce produit n'était que de 20 mille kilogrammes. Actuellement elle est de 60 mille kilogrammes.

Dès le moment où ce produit sera connu, il est certain qu'il prendra une extension bien plus considérable.

Nous en avons la preuve dans les progrès rapides et importants que l'entreprise a déjà réalisés, après des débuts naturellement restreints ; c'est ainsi, qu'à peine ouverte à l'industrie, sans parler des besoins journaliers du petit commerce, elle a vu la consommation éclairée lui faire des commandes successives de quantités dignes d'être signalées : soit par wagons de 5,000 kilogr., notamment pour la marine de Toulon. Déjà, enfin, sans publicité, l'étranger a adressé à la mine plusieurs lettres de commande.

Des ouvriers, dont le nombre varie suivant le plus ou moins d'importance des commissions, sont occupés à extraire le tripoli par le moyen de puits qui ont en moyenne de trois à cinq mètres de profondeur.

Le produit brut extrait de la carrière est apporté à l'usine, puis trituré par des moyens ordinaires, tamisé et lavé de la sorte, on obtient pour ainsi dire une poudre impalpable, dont la teinte tire un peu sur la couleur jaunâtre.

Des expériences faites par plusieurs commerçants ont prouvé que le *tripoli de Marsanne* pouvait supporter la concurrence avec tous les autres produits de la même nature, qui nous viennent de l'étranger. Il est très-fin et donne aux métaux sur lesquels on l'éprouve, un nettoyage parfait et le poli de la glace, sans rayer les objets.

Il ne fait pas effervescence avec les acides, et la base en est toute siliceuse.

Le prix de vente a été coté à un chiffre qui permet à tout le monde de se le procurer facilement. Ainsi, pris à l'usine, il se vend 10 fr. les 100 kilogrammes.

Le transport en est facile, et la distance de Marsanne au chemin de

fer (gare de la Coucourde), n'est pas considérable. On compte de la carrière à l'usine, située à Marsanne, 5 kilomètres, et de Marsanne à la Coucourde, 12 kilomètres. Ce parcours se fait sur des routes classées et parfaitement entretenues.

Position géologique.

Le *tripoli de Marsanne* se trouve placé dans la *Molasse d'eau douce*.

Tous les géologues connaissent cette zone étroite formée par la *Molasse d'eau douce*, qui se prolonge en ligne droite dans une direction S. S. O., et qui vient passer à l'extrémité de la ville de Crest. Elle est recouverte immédiatement par les couches de Molasse à gros grains, remplies de coquilles marines, sur lesquelles est bâtie la ville de Crest. Au sud de la Drôme, la zone de *Molasse d'eau douce* continue encore par Divajeu, jusqu'à la Répara, et ses couches, fortement redressées, s'appuient, au bord d'une faille, contre le terrain néocomien ou les marnes aptiennes. Du côté de l'ouest, elles sont recouvertes par la Molasse marine coquillière de Lambres et d'Autichamps. Entre la Répara et Auriples, la bande de *Molasse d'eau douce* change d'allure et de direction; ses couches sont moins inclinées, s'appuient sur la craie chloritée sableuse et s'étendent en plateau, vers l'ouest, en passant au nord de Roynac, jusqu'à Roche-sur-Grâne. Le *calcaire d'eau douce* qui forme l'assise supérieure, s'enfonce doucement au nord, sous la Molasse marine coquillière. (Voyez *Description géologique du Dauphiné*, Lory.) C'est dans le prolongement de ce *terrain d'eau douce*, jusqu'aux bois communaux de Marsanne, que l'on trouve le gisement du tripoli, au quartier de Costerbouze.

Là, la *Molasse d'eau douce* est appuyée en partie sur le calcaire du terrain néocomien, qui constitue le massif des montagnes de Marsanne, et sur les marnes de l'Etage aptien.

Cette Molasse d'eau douce a été remaniée, et c'est dans ce remanie-

ment de terrain que l'on trouve en abondance le *tripoli* qui fait le sujet de cette notice.

La quantité de tripoli est si considérable, que l'on peut regarder cette mine comme inépuisable.

Ce *tripoli* diffère essentiellement de celui de Venise, de Clermont, et par sa position, sa nature et sa formation géologique.

Les divers tripolis qui sont dans le commerce proviennent d'argiles torréfiées par le feu des volcans ou des houillères, quelquefois par la décomposition des schistes. Celui de Marsanne est de formation aqueuse, entièrement composé d'une infinité de *dépouilles siliceuses d'animalcules infusoires*. Il ne fait pas effervescence avec les acides, ne contient pas de fer et d'alumine, sa base est complètement *siliceuse*; c'est ce que nous avons constaté par l'analyse; c'est aussi ce qui explique sa dureté extrême, qui n'est tempérée que par son excessive finesse.

M. Martel, qui dirige avec une intelligence remarquable cette exploitation, est prêt à donner toute extension à l'exploitation de ce produit; il n'attend que les appréciations favorables qu'en pourront faire les hommes compétents auxquels les échantillons sont soumis; car, il est bien convaincu, que dès que l'on connaîtra, par expérience, les résultats remarquables du *tripoli de Marsanne*, l'avenir de cette entreprise peut être regardé comme assuré.

L'abondance de son gisement, sa nature essentiellement *siliceuse*, la finesse que lui garantit son origine sédimenteuse, l'éclat du poli qu'il donne, grâce à l'ensemble de ses qualités, semblent devoir légitimer sûrement notre confiance dans l'accueil qui lui est réservé.

Vesc, 1^{er} avril 1867.

Le Curé de Vesc,

A. SOULIER,

Membre de la Société géologique de France.

MARSANNE

Le beffroi et son clocher rénovés

Un peu d'histoire du patrimoine en ce qui concerne le beffroi, édifié au-dessus de la porte principale du village fortifié qui domine la plaine. Appelée porte du Lachard ou Grande porte, elle fut entretenue et sauvegardée au cours des siècles par crainte des assaillants et animaux prédateurs venus de la proche forêt. Après l'installation de l'horloge en 1726, elle fut appelée tour de l'horloge. Aujourd'hui, c'est sous le nom de beffroi que l'usage la désigne. En 1724 et 1732, deux cloches bénies ont rythmé le temps et les événements locaux jusqu'en 1970. Depuis plus de son, sauf les retentissantes cloches de

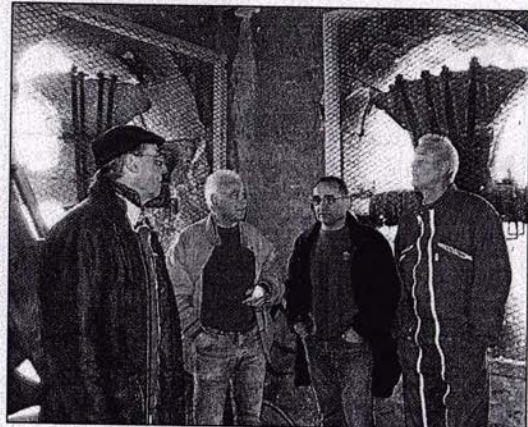
l'église et de la mairie.

L'action mérite un succinct rappel : Les membres de l'association des "Amis du vieux Marsanne" présidée par Marcel Mary découvrirent l'état de total délabrement de l'intérieur du beffroi. Les planchers et les échelles des trois étages étaient en partie effondrés et ce qu'il en restait, vermoulu. L'horloge pendait lamentablement accrochée à une poutre.

Que sont devenus ces souvenirs du passé ?

Depuis deux ans, chaque vendredi matin, trois ou quatre bénévoles ont restauré patiemment ce lieu prestigieux rempli de souve-

nirs. Les planchers très usagés par le temps et les fientes des pigeons ont été changés, les échelles d'accès aux étages, remplacées ; les matériaux neufs utilisés subventionnés à 50 % par la commune, le reste par l'association. Le mécanisme rénové de l'horloge du beffroi, démonté, nettoyé, remonté entièrement, pièce par pièce par Robert retrouvera sa place originelle dans le clocher, vendredi prochain. Dernièrement, le maire, Thierry Lhuillier est venu constater la fin des travaux. Un beau geste remarquable pour le souvenir du patrimoine. □



Au dernier étage du beffroi, le maire et les bénévoles du jour : Marcel, Jacques et Robert.

MARSANNE

Les cloches du beffroi sonneront

Samedi après-midi, salle de la mairie, le président des amis du vieux Marsanne, Marcel Mary a accueilli une trentaine d'adhérents, le conseiller général André Gilles, le maire Thierry Lhuillier, Georges Hugon, président de l'office du tourisme. Après les rapports (moral et financier) adoptés à l'unanimité et le renouvellement du tiers sortant sans changement, le président a rappelé les activités passées et celles de 2008.

La grande porte

Concernant le clocher du beffroi de la porte du Lachard (ou grande porte) au vieux village : cela fait plus de deux ans que les travaux de réfec-

tion de tout le beffroi avaient débutés, chaque vendredi matin, grâce à une poignée de bénévoles "purs" diront les élus présents. Il en fallut de la ténacité, du courage et des efforts pour, aujourd'hui, montrer leur évidente fierté de déclarer « C'est terminé ». Ce lieu prestigieux rempli de souvenirs qui avait des planchers très usagés par le temps et les fientes des pigeons ont été changés, les échelles d'accès aux étages, remplacées ; les matériaux neufs utilisés subventionnés à 50 % par la commune, le reste par l'association (2000 €). Le mécanisme rénové de l'horloge du beffroi, démonté, nettoyé, remonté entièrement, pièce par pièce par Robert a re-

trouvé sa place originelle dans le clocher. Depuis 1724 et 1732, deux cloches ont rythmé le temps et les événements locaux jusqu'en 1970. Il ne reste plus qu'à rénover le cadran et grâce à un système ingénieux, les cloches pourraient, à nouveau, sonner chaque jour de 8 heures à 20 heures. Quant aux remparts du vieux village, le maire a répondu qu'aucune décision n'est prise par la municipalité, actuellement. Et ce dans l'attente de la décision du tribunal administratif. Au tour du verre de l'amitié, les bénévoles ont été félicités et remerciés pour leur geste remarquable en souvenir et conservation du patrimoine. □



Le président Marcel Mary et les élus ont animé les débats.

MARSANNE

Danses contemporaines avec "les petits loups"

Samedi 17 novembre à 20h30 à l'espace des buis, le président Marcel Mary, les solides bénévoles de l'association des "Amis du vieux Marsanne" ont accueilli un nombreux public pour un très beau spectacle.

En première partie, un pannel de "Voulez-vous danser ?" dirigé par Dorothée de l'école de danse montienne avec "les petits loups". Une très belle chorégraphie de danse moderne, salsa, hip-hop, tango, rock, claquettes, danse irlandaise des jeunes danseurs en groupe ou en couple.

En deuxième partie, accompagné de Raphaël Callandreau, l'auteur compositeur Jérôme Sétian a enchanté le public. □



La danse hip hop a séduit le public. Séance de dédicace de Jérôme Sétian.

Respirons nos
couleurs

**Le grenier
couleurs**

Ventes de peintures
naturelles pour l'habitat
Atelier de meubles peints
Stages de décoration
Conseils couleurs

Boulangerie **Ronde des Pains** Pâtisserie

Au Fournil

Isabelle et Jean-Michel

Avenue Albin Davin - 26740 MARSANNE
Tél : 04 75 90 32 64

SYNERGETIK

Jean Philippe **DUBOIS**
Responsable Technique

Chemin des buis
26740 Marsanne
FRANCE

+33 (0)6 71 86 43 96
+33 (0)4 75 51 07 38
dubois@synergetik.fr
www.synergetik.fr

MARSANNE

En visite dans le vieux village



La visite a commencé avec les commentaires du président des Amis du vieux Marsanne.

Ce jeudi 26 juin, c'était la journée familiale annuelle des anciens enfants de troupe et leurs familles de l'association de Montélimar. À 10 heures, une visite guidée pour les plus vaillants

par Marcel Mary, président des amis du vieux Marsanne, était programmée à partir de la mairie jusqu'au vieux village. Les participants se sont aventurés à travers le XVII^e siècle pour visiter le vieux vil-

lage perché. Une trentaine de personnes ont pris le déjeuner à la fontaine minérale à Pont-De-Barret puis y passer l'après-midi à jouer aux boules et participer à diverses autres activités. □

BELCASTRO

CONSTRUCTION

Entreprise générale de bâtiment

Port. 06 32 62 02 00

Quartier Serre Pailat - 26450 ROYNAC
Tél. : 04 75 53 24 38 - Fax : 04 75 53 24 67
Siret : 493 744 676 00013



Vival

Alimentation - Fruits et Légumes

Bernard et Bernadette DUCHAMP

26740 MARSANNE

04.75.90.34.77

Email vivalmarsanne@orange.fr





Fermé le mercredi

04 75 90 32 35

Place Auguste Canon

26740 MARSANNE

www.les-aubergistes.fr  contact@les-aubergistes.fr



Campagn'Arts

Antiquités - Brocante - Décoration
Restauration - Décapage - Estimation

Joël Moulin

26740 Marsanne

Tél. : 04 75 53 24 86

Port. : 06 23 26 24 73



Atelier de Bijouterie
Pierre ARNAULT

Bijouterie



Avenue Albin Davin 26740 MARSANNE
Tel / Fax : 04.75.90.33.47